

République Française  
Département de la Mayenne  
**Commune de Courbeville**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2017**

L'an 2017, le 19 octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Courbeville s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUSSU, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 10 octobre 2017.

**Étaient présents :** MOUSSU Jean-Luc, PLANCHARD Anthony, TOURTIER Christophe, GALLON Evelyne, AMBROIS Jean-Noël, BANNIER Géraldine, BRUCHET Anaëlle, CHENU Stéphane, DANEELS David, RAIMBAULT Jean-François, THOMAS Flavie

**Formant la majorité des membres en exercice (11)**

**Absents excusés :** BARRAIS Didier, DAVENEL Yannis, FEVRIER Corinne

**Absent :** PERRIER Jean-Yves

GALLON Evelyne **est nommée secrétaire de séance**

**20171006 Élaboration de la carte communale : Options 2 et 4 : Inventaire du bocage**

Pour des raisons techniques et financières concernant l'élaboration des documents d'urbanisme, les communes de Bouchamps les Craon, Courbeville et Pommerieux souhaitent pouvoir regrouper leurs besoins, et avoir recours aux possibilités offertes par l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, lequel fixe les règles applicables en cas de groupement de commandes.

De par ces compétences, ses moyens humains, son expertise et ses actions conduites en matière de plantations, de protection de la biodiversité, etc..., le Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière Oudon (SBON) peut apporter un soutien technique et administratif aux communes du groupement de commandes et assurer dès lors le suivi de l'opération d'inventaire du bocage sur leur territoire, conduisant à l'élaboration de plans bocagers.

Il est précisé que le Syndicat de Bassin pour l'aménagement de la rivière Oudon peut solliciter des subventions pour ce dossier ; les coûts restant à la charge du Syndicat seront refacturés à chaque commune.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE de :

1. ACCEPTER la création d'un groupement de commandes réunissant le Syndicat de bassin pour l'aménagement de la Rivière l'Oudon (SBON) et les communes de Bouchamps les Craon, Courbeville et Pommerieux, afin de lancer une consultation pour la passation de marchés de prestations de services relatives à l'élaboration de prestations d'inventaire du bocage et d'élaboration de dossiers réglementaires sur chacune des communes,
2. AUTORISER le Maire à signer ladite convention avec les collectivités membres du groupement de commandes, celle-ci fixant les modalités techniques et financières de ce groupement de commandes,
3. ACCEPTER que le SBON, représenté par son président en exercice, assure la coordination du groupement de commandes et le rôle de pouvoir adjudicateur,
4. S'ENGAGER à rembourser les frais d'étude TTC restant à la charge du Syndicat de Bassin pour l'Aménagement de la Rivière Oudon (coordonnateur du groupement),

déduction faite des subventions et INSCRIRE les crédits budgétaires nécessaires au BP 2018,

5. DESIGNER les membres de la commission carte communale pour représenter la commune dans le cadre de ce dossier (assistance aux réunions ayant trait à ce dossier, ...).

Pour extrait conforme, le 21/10/2017  
Jean-Luc MOUSSU, Maire de Courbeville

